



Madame Sophie JOISSAINS
Mairie - Aix-en-Provence
Place de l'Hôtel-de-Ville
CS 30715
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

Paris, le 03/09/2026

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 13001_169_02

Madame la Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane, 13290 AIX-EN-PROVENCE.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Anais NADAROU

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 13001_169_02

ADRESSE DU SITE : Domaine du grand Arbois D9 route de
Marignane

COMMUNE : 13290 AIX-EN-PROVENCE

DATE : 03/09/2026

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	AIX-EN-PROVENCE
NOM DU SITE :	Aix Shooting Club II
CODE SITE :	13001_169_02
ADRESSE :	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane - 13290 AIX-EN-PROVENCE
TYPE DE SUPPORT :	pylône arbre
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 840178.88, Y = 1832104.38 Longitude : 5.299928, Latitude : 43.450335

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Anais NADAROU Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	anadarou@iliad-free.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	24
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	24
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	25
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	26

1. Synthèse et motivation du projet

Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service très haut débit mobile et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribue à l'aménagement numérique des territoires ainsi qu'à sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile des abonnés et collectivités, plus du double en 5 ans (données ARCEP - 2^{ème} trimestre 2025), et afin de contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires.

Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'augmentation de ces usages nécessite une infrastructure mobile adaptée et résiliente, permettant de bénéficier de dispositifs d'alerte comme Fr-Alert. Il s'agit d'un système d'alerte des populations permettant aux pouvoirs publics de diffuser simultanément des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans le périmètre d'une antenne située dans une zone concernée par un danger imminent.

Par ailleurs, la réalisation de cette infrastructure implique la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de travaux(Génie Civil, Electricité), ... et indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Implantation d'un relais de téléphonie mobile sur un pylône de type faux cyprès de 16 m supportant 3 antennes 4 et 5G. Ce projet est une version dont nous nous sommes attaché à travailler l'intégration paysagère dans le secteur AC2.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		4G / 5G	
Azimuths (S1/S2/S3)		20° 150° 250°	

Antennes

Azimuth	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
20°	4G 700 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	47.6	45.4	6° (4)
150°	4G 700 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
250°	4G 700 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	31	28.85	6°
	4G 900 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	18m	237m	14.2m	233.2m	15.6m	234.6m	47.6	45.4	6° (4)

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

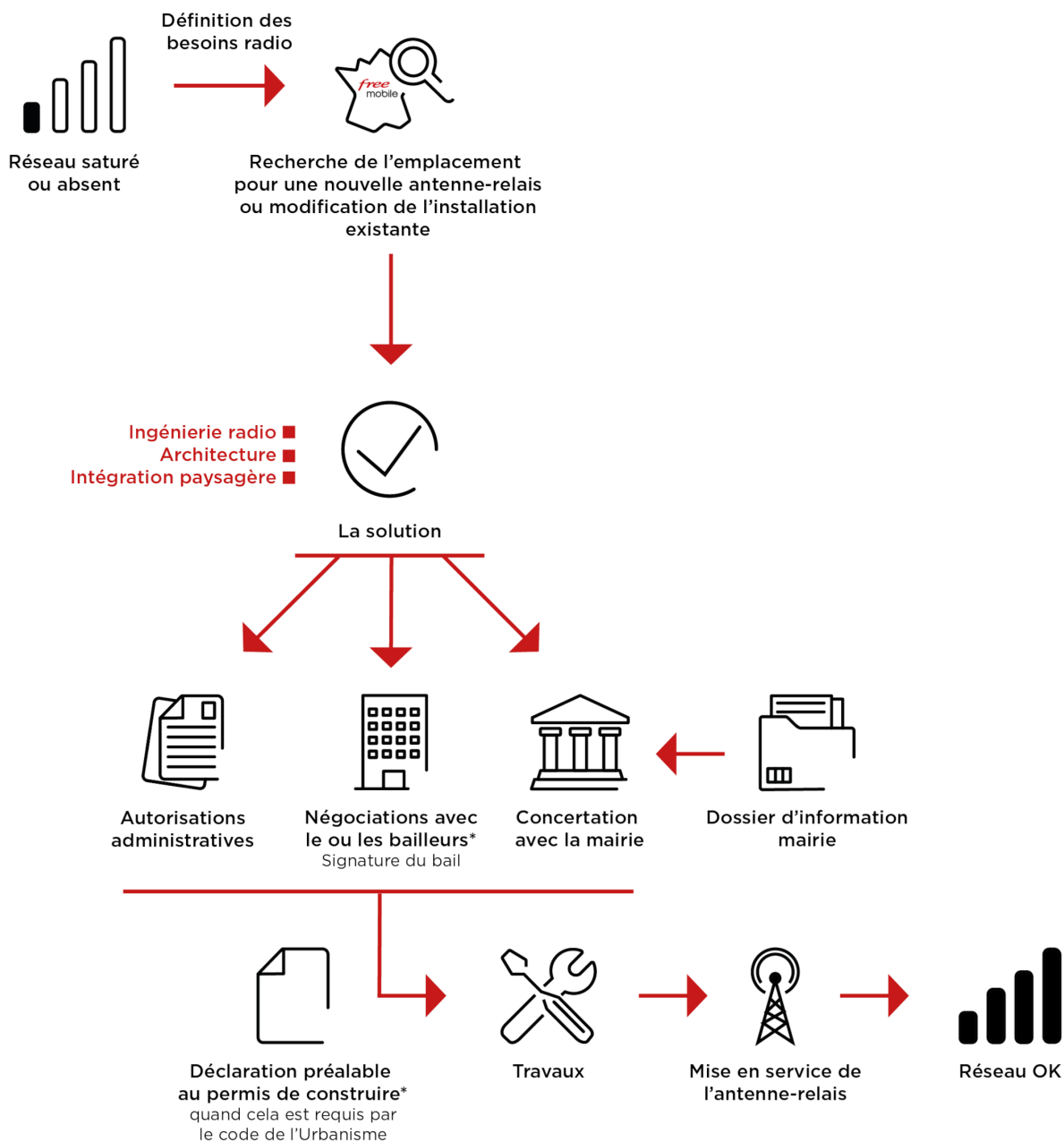
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Septembre 2026
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Octobre 2026
Début des travaux (prévisionnel)	Juin 2027
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2027

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane
13290 AIX-EN-PROVENCE

Coordonnées

Lambert II étendu

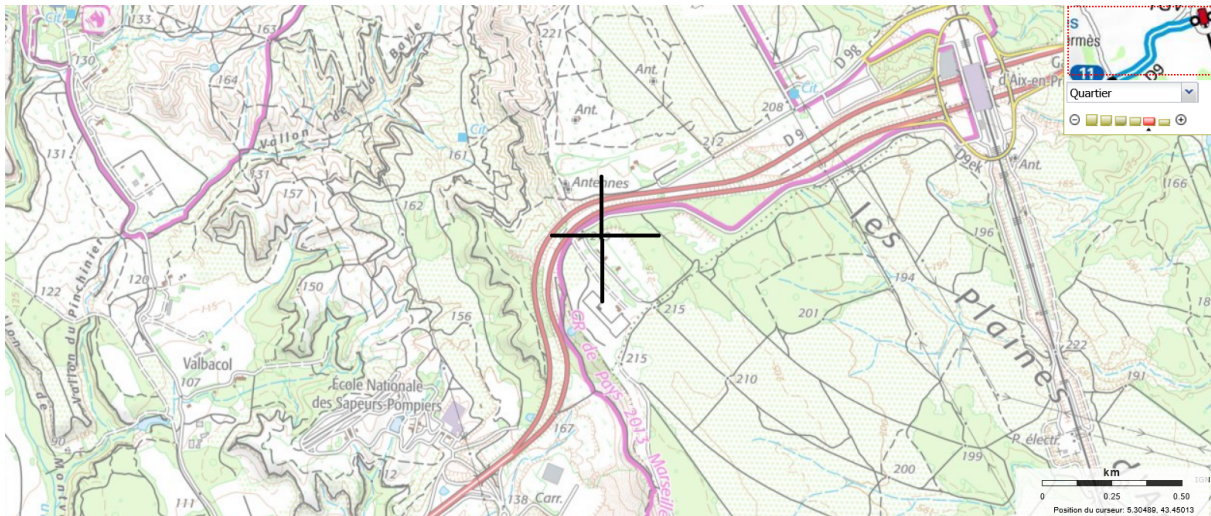
X = 840178.88
Y = 1832104.38

WGS 84

Longitude : 5.299928
Latitude : 43.450335

5. Plan de situation à l'échelle

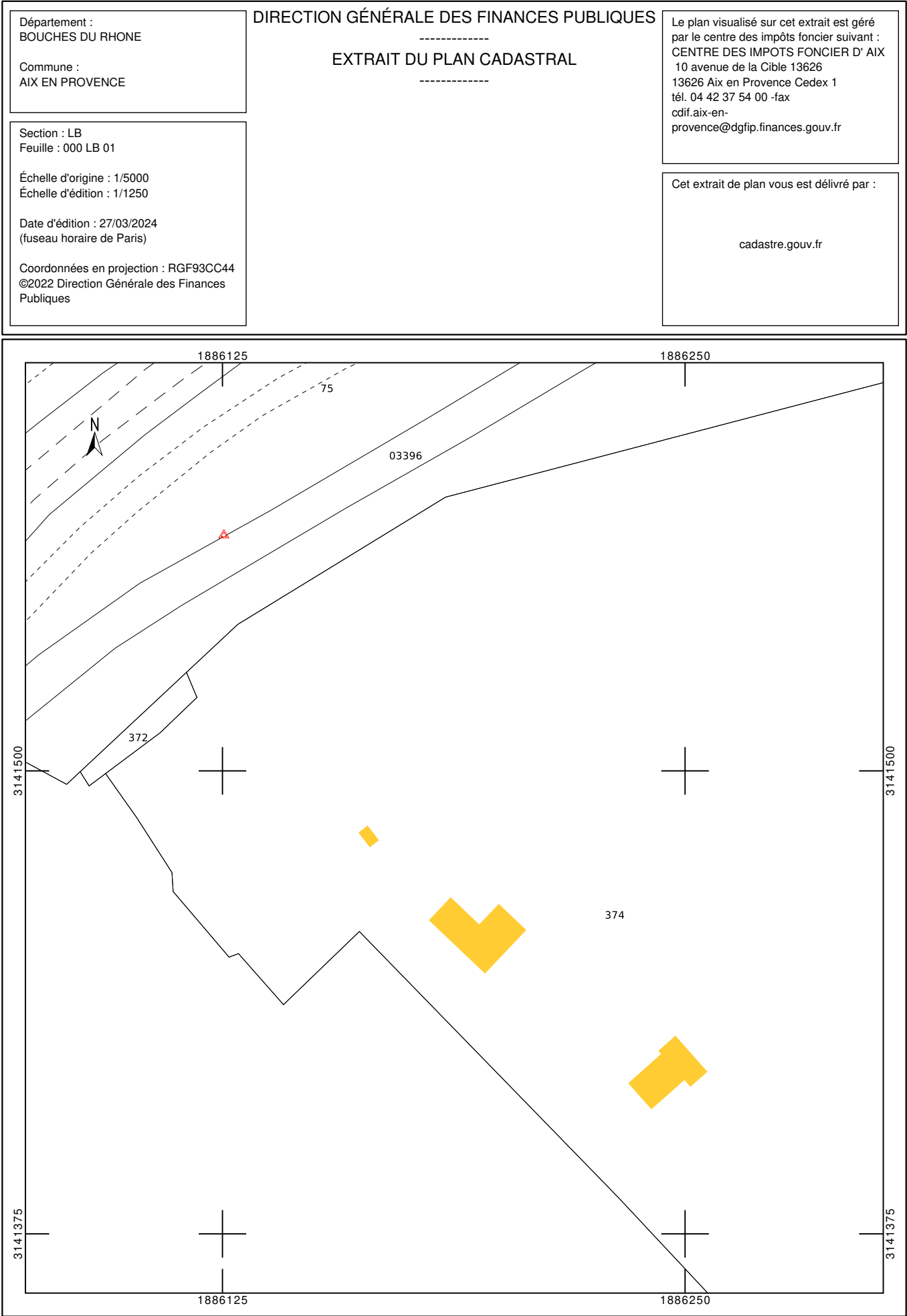
Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Carte IGN

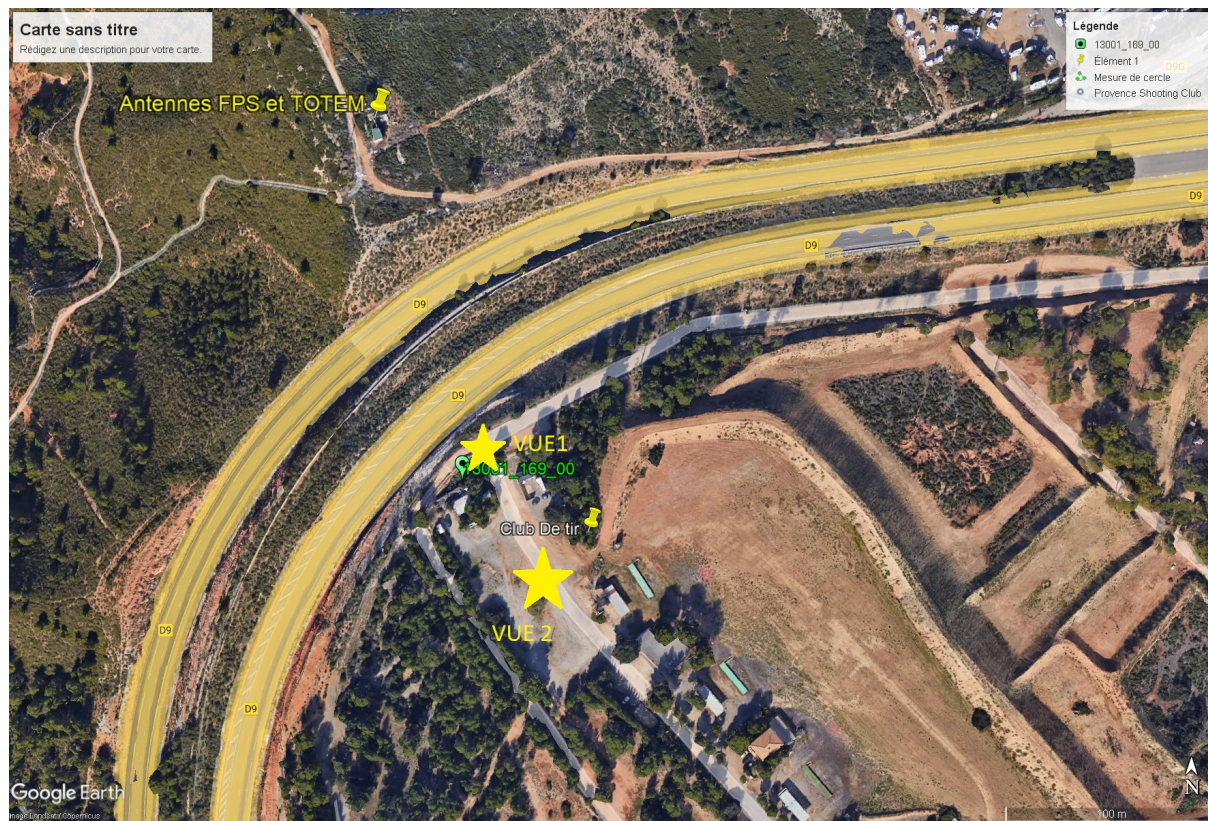
6. Plan de cadastre



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Photomontage faux cyprès

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

☒ oui ☐ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☒ non

9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
07	DETAIL ZONE TECHNIQUE	OK
08	DETAIL VUE 3D	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	21/08/2026	C.ANTKOWIAK	Emission Originale_Pylône KARBRE Ht:17.00m_ 3 antennes 3G-4G	Free mobile

Aix Shooting Club II				
	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane		ID : 13001_169_02	
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK	
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE		Date : 21/08/2026
DOSSIER: APS	INDICE : A	FICHER :	13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS	ECH : xxxx



(Prévenir 24h avant
l'intervention maintenance)

Boite à clés posée
sur le plot béton existant
sous réserves du bailleur

PDL énergie prév.
(sous réserves
de l'étude technique
ENEDIS)

Zone d'implantation
FREE MOBILE
prev.

Emplacement
nacelle prév.

Raccordement EDF
à la charge d'ENEDIS
Distance: 1585m

374

Free mobile

Sol
0.00m
219.00m
NGF

Limite de
parcelle

Pylône Karbre
FREE-MOBILE
Ht=17.00m
à installer

Section : LB
Parcelle : 374
Commune : AIX EN PROVENCE

Aix Shooting Club II

free mobile

Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane

ID : 13001_169_02

AIX-EN-PROVENCE

Dessin : C.ANTKOWIAK

N° FOLIO : 2

PLAN DE SITUATION

Date : 21/08/2026

DOSSIER: APS

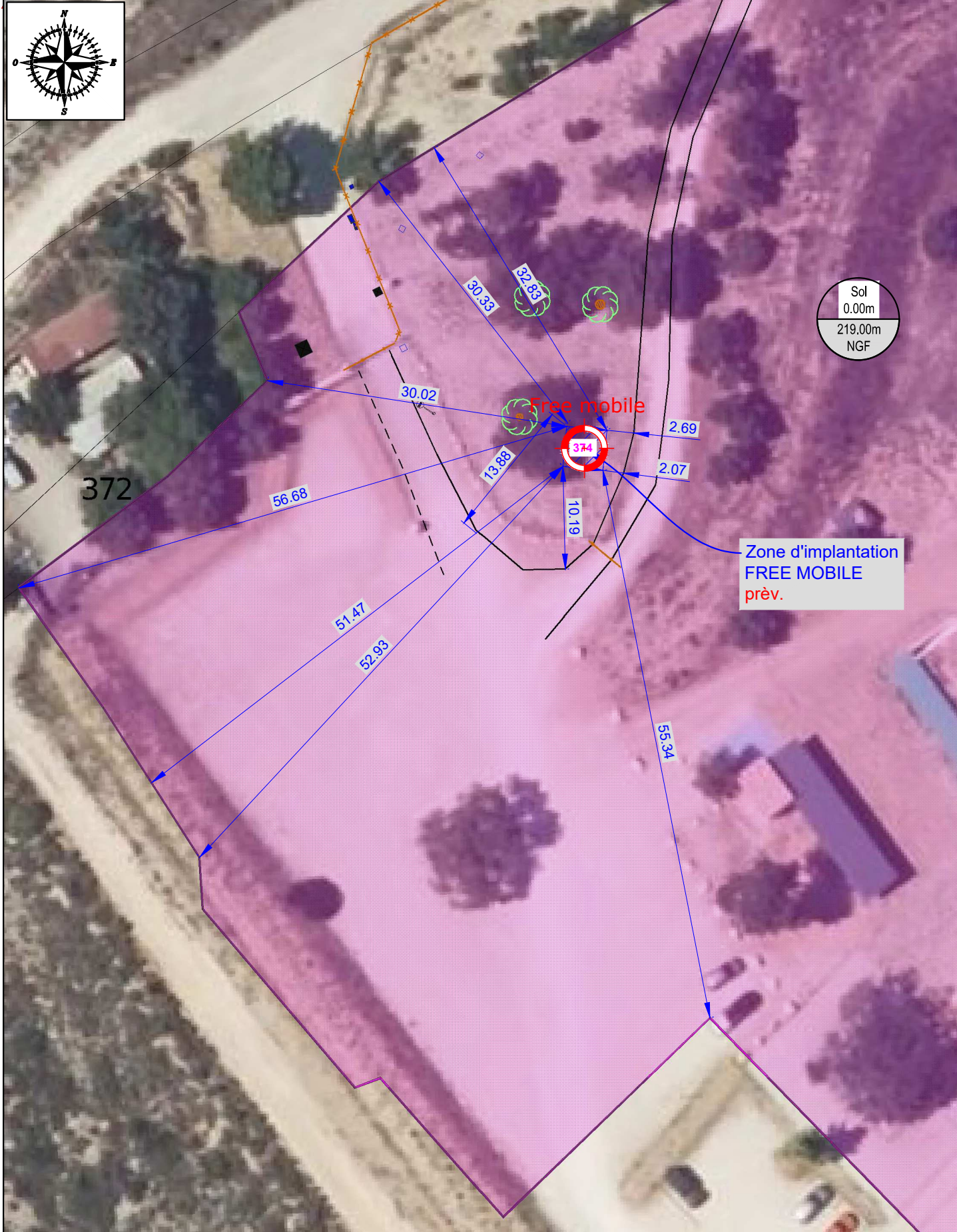
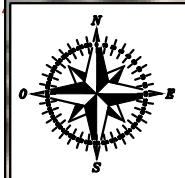
INDICE : A

FICHER :

13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS

ECH : A4 - 1/8000

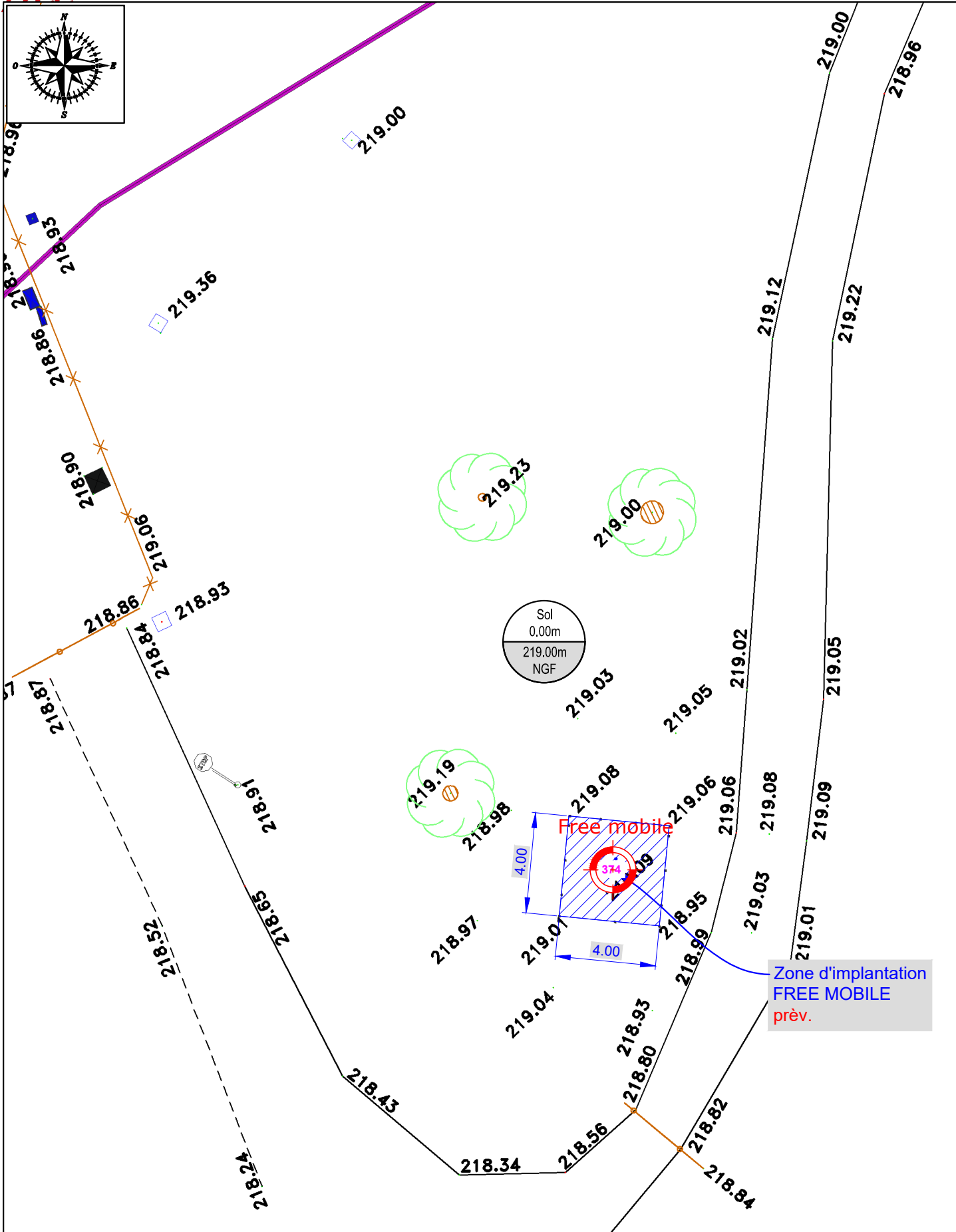
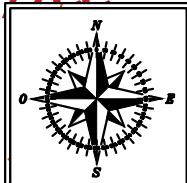
free



Aix Shooting Club II

free mobile	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane		ID : 13001_169_02
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 3.1	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	Date : 21/08/2026
DOSSIER: APS	INDICE : A	FICHER : 13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS	ECH : A4 - 1/500

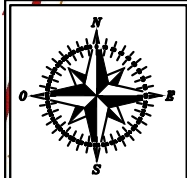
free



Aix Shooting Club II

	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane		ID : 13001_169_02
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 3.2	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	Date : 21/08/2026
DOSSIER: APS	INDICE : A	FICHER : 13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS	ECH : A4 - 1/200

free



(Prévenir 24h avant l'intervention maintenance)

Boite à clés posée sur le plot béton existant sous réserves du bailleur

PDL énergie prév. (sous réserves de l'étude technique ENEDIS)

Clôture grillagée FREE MOBILE 4.00x4.00m Ht:2.00m à installer

Emplacement nacelle prév.

Portail d'accès

Piquet bois Z=219.08mNGF

374

12 Modules RRH à installer

Sol 0.00m 219.00m NGF

Piquet bois Z=219.06mNGF

Piquet bois Z=218.95mNGF

Pylône Karbre FREE-MOBILE Ht=17.00m à installer

Piquet bois Z=219.01mNGF

Massif BA enterré prév. Dim:4.00x4.00m Ht:2.00m (sous réserve EDS/EDC)

N°	Opérateur	Désignation	Az	HMA/Sol
1	Free mobile	Antenne panneau 3G-4G de 2.70m sur membrure du pylône Karbre	20°	HMA:15.59m HBA:14.20m
2	Free mobile	Antenne panneau 3G-4G de 2.70m sur membrure du pylône Karbre	150°	HMA:15.59m HBA:14.20m
3	Free mobile	Antenne panneau 3G-4G de 2.70m sur membrure du pylône Karbre	250°	HMA:15.59m HBA:14.20m

Aix Shooting Club II

free mobile

Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane

ID : 13001_169_02

AIX-EN-PROVENCE

Dessin : C.ANTKOWIAK

N° FOLIO : 4

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

Date : 21/08/2026

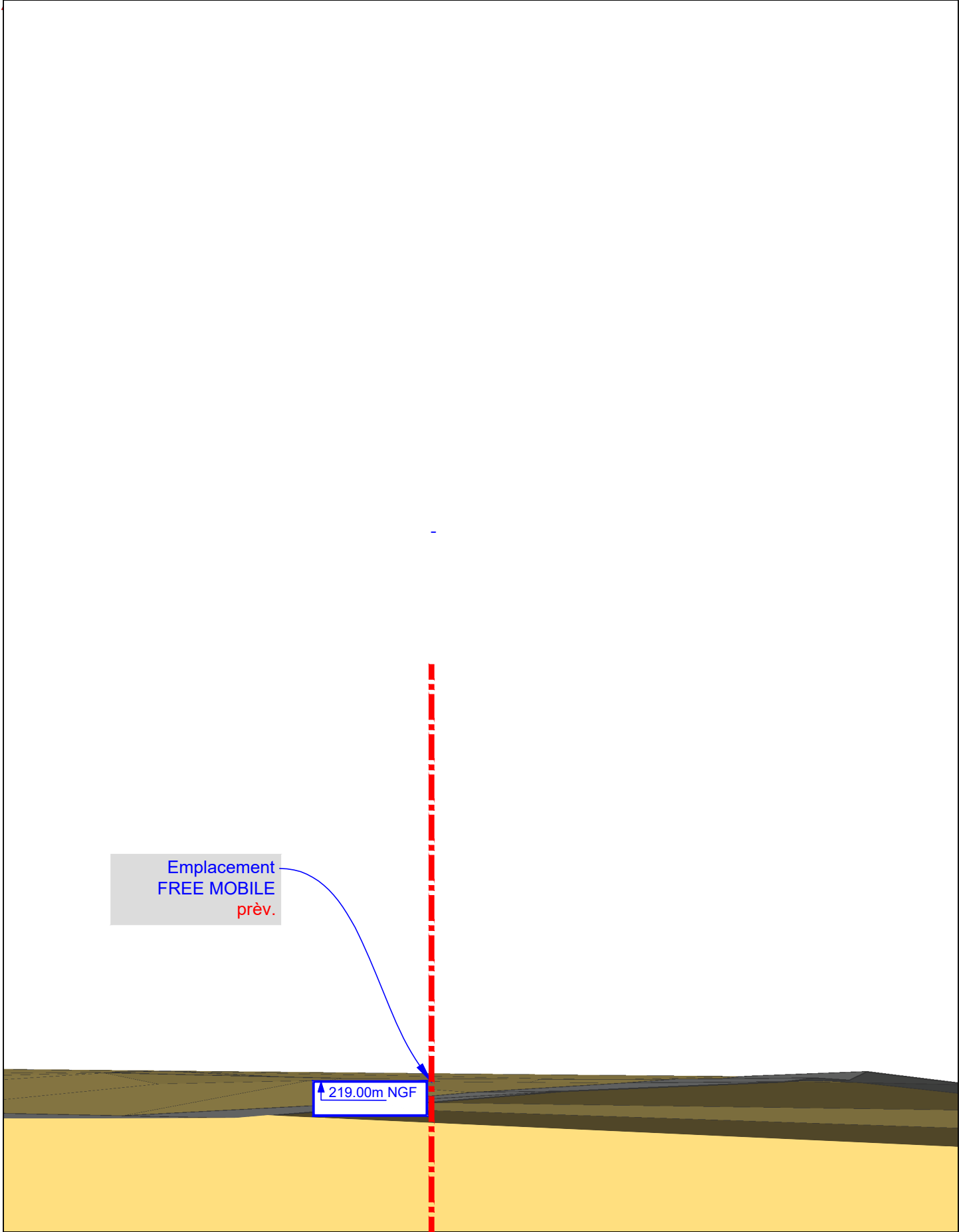
DOSSIER: APS

INDICE : A

FICHER :

13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS

ECH : A4 - 1/200

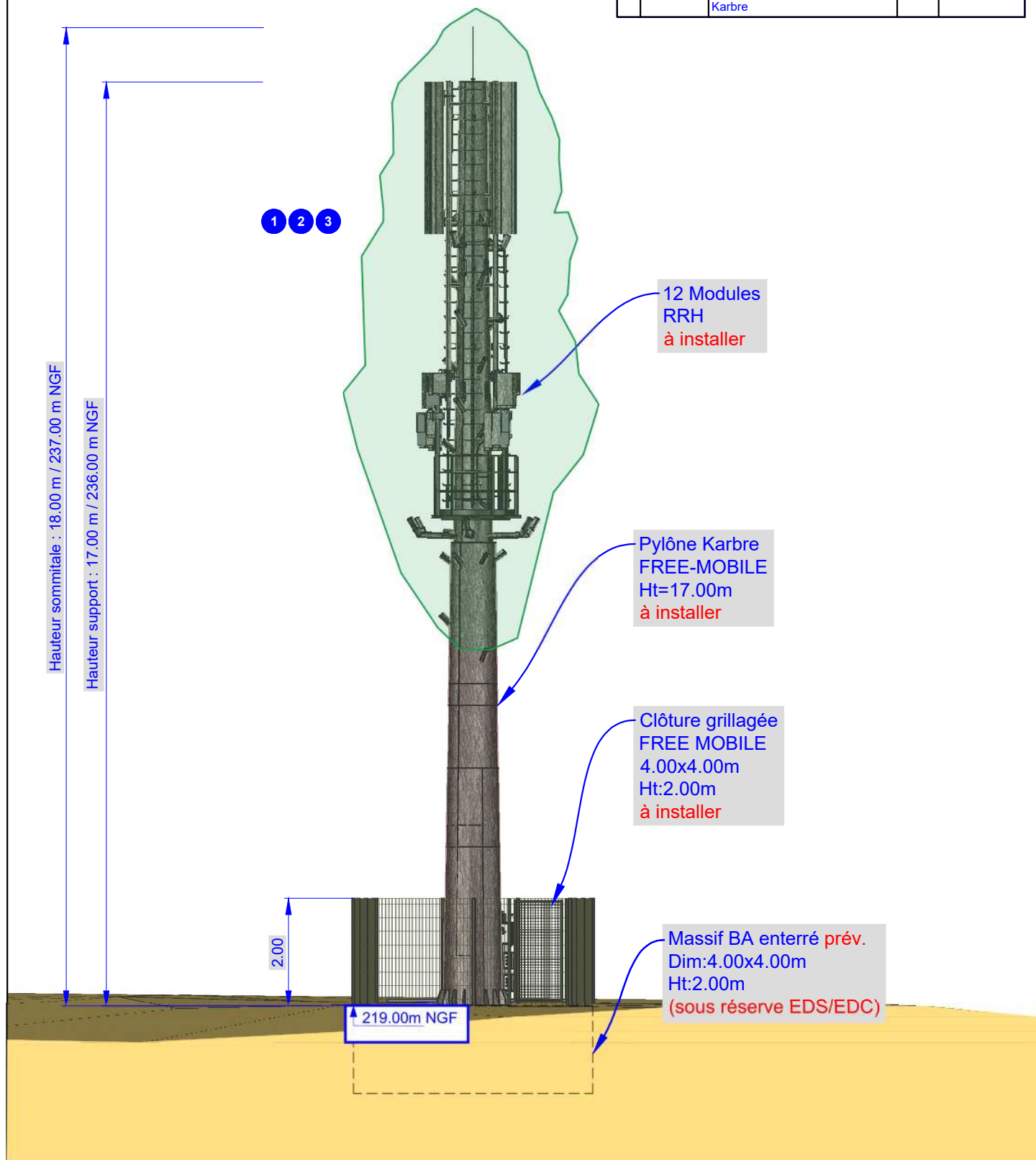


Aix Shooting Club II				
free mobile	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane			ID : 13001_169_02
	AIX-EN-PROVENCE			Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT		Date : 21/08/2026
DOSSIER: APS	INDICE : A	FICHER :	13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS	ECH : A4 - 1/100

free

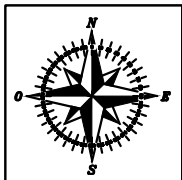
(Prévenir 24h avant
l'intervention maintenance)

N°	Opérateur	Désignation	Az	HMA/Sol
1	Free mobile	Antenne panneau 3G-4G de 2.70m sur membrure du pylône Karbre	20°	HMA:15.59m HBA:14.20m
2	Free mobile	Antenne panneau 3G-4G de 2.70m sur membrure du pylône Karbre	150°	HMA:15.59m HBA:14.20m
3	Free mobile	Antenne panneau 3G-4G de 2.70m sur membrure du pylône Karbre	250°	HMA:15.59m HBA:14.20m



Aix Shooting Club II

free mobile	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane		ID : 13001_169_02
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET	Date : 21/08/2026
DOSSIER: APS	INDICE : A	FICHER : 13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS	ECH : A4 - 1/100

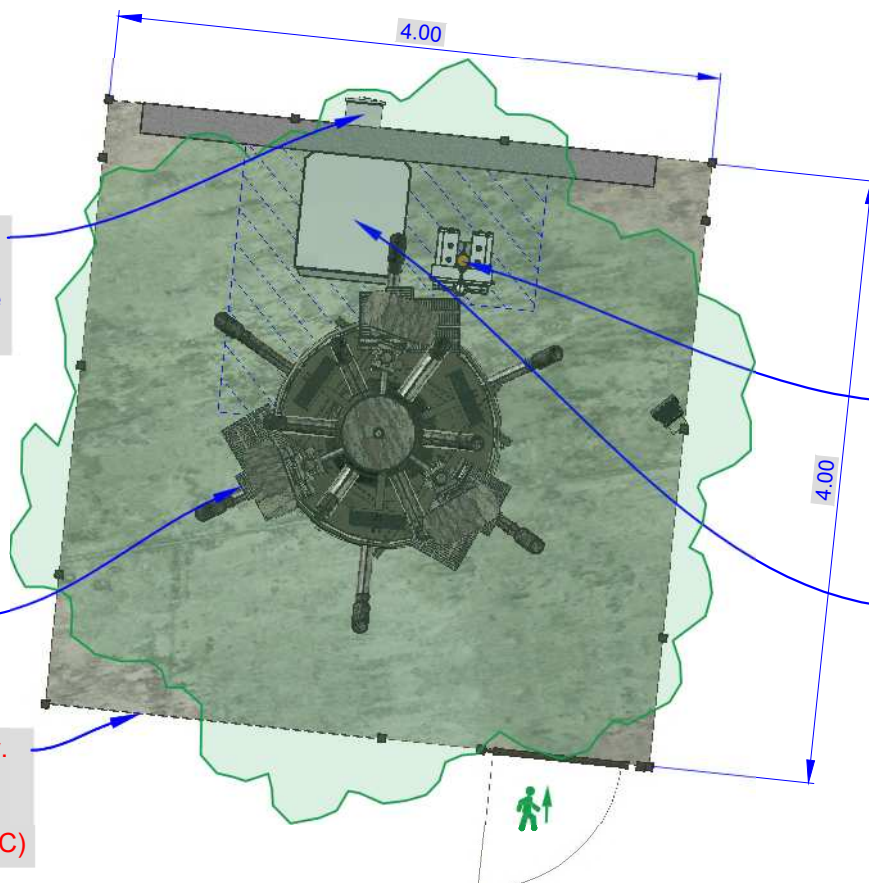


PDL énergie prév.
(sous réserves
de l'étude technique
ENEDIS)

374

12 Modules
RRH
à installer

Massif BA enterré prév.
Dim:4.00x4.00m
Ht:2.00m
(sous réserve EDS/EDC)



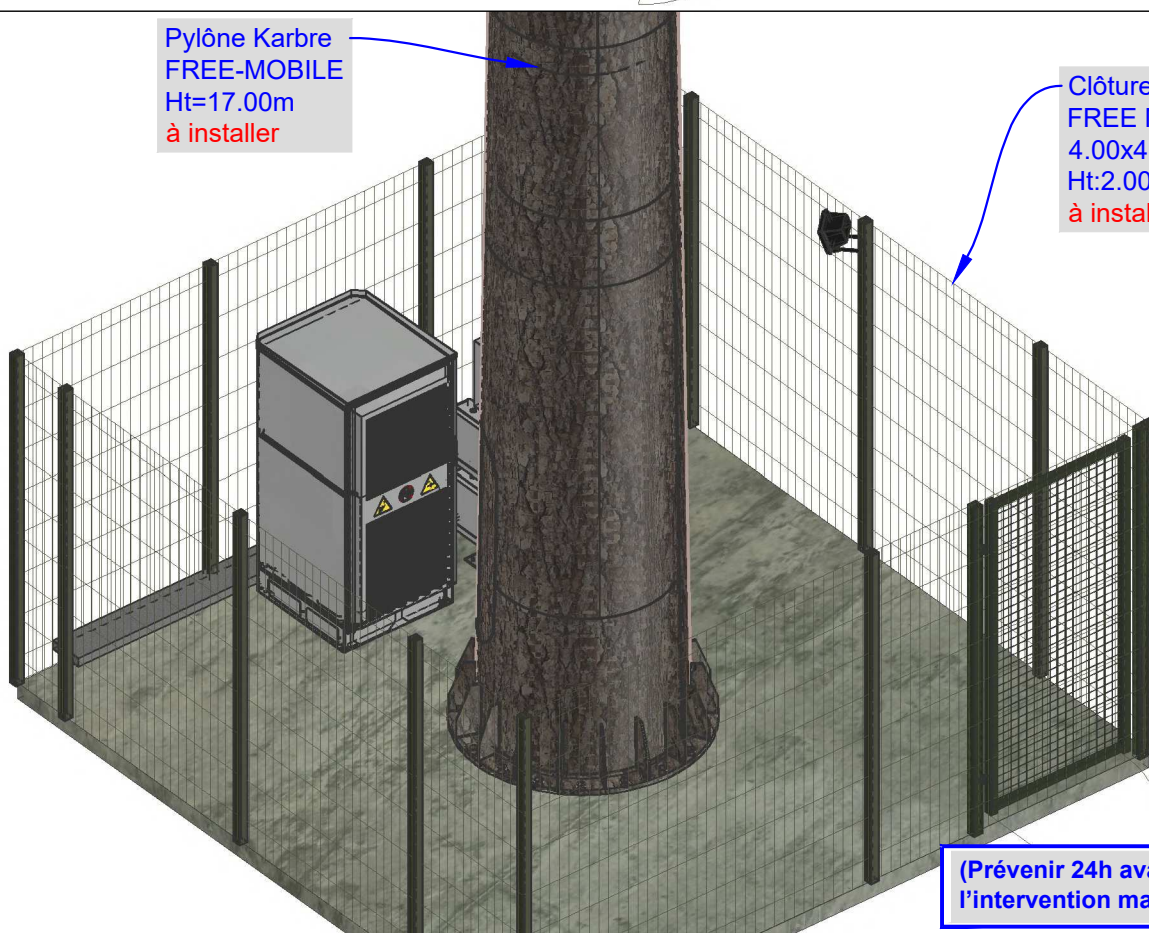
Sol
0.00m
219.00m
NGF

4 BLFO
+ Boitier F.O.
+ Antenne GPS
à installer

Baie CAB ONE
à installer

Pylône Karbre
FREE-MOBILE
Ht=17.00m
à installer

Clôture grillagée
FREE MOBILE
4.00x4.00m
Ht:2.00m
à installer



(Prévenir 24h avant
l'intervention maintenance)

Aix Shooting Club II

free mobile

Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane

ID : 13001_169_02

AIX-EN-PROVENCE

Dessin : C.ANTKOWIAK

N° FOLIO : 7

DETAIL ZONE TECHNIQUE

Date : 21/08/2026

DOSSIER: APS

INDICE : A

FICHER :

13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS

ECH : A4 - 1/50



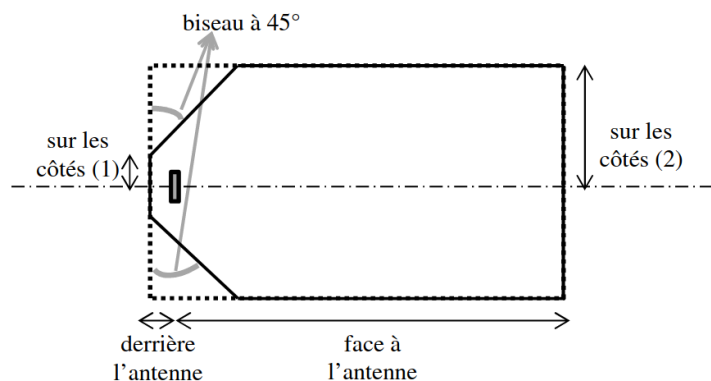
(Prévenir 24h avant
l'intervention maintenance)

Aix Shooting Club II

	Domaine du grand Arbois D9 route de Marignane		ID : 13001_169_02
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 8	PERSPECTIVE	Date : 21/08/2026
DOSSIER: APS	INDICE : A	FICHER : 13001_169_01_Aix Shooting Club_PLANS	ECH : xxxx

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/guide-dinformation-sur-la-5g-pour-les-elus-locaux
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expase/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.